



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 01

Réunion plénière du : 3 octobre 2019

A : 19 h 00

Lieu : Antenne du Havre

Présidence : M. DEPARIS Jean-François

Sont présents : Mmes Michèle LE BASTARD, Carole STIL & MM. Damien CROCHEMORE, Luc DUVAL, Laurent GAREL, Michel LECONTE, Dominique LEFEVRE, Patrice LEMONNIER, Denis OLIVIER, Serge SCHMITT, Jean-François VIOLETTE.

Sont excusés : M. Michel LEFRANCOIS et Jean-Pierre VILPOIX,

Sont absents : M. Alain DUSAULS et Raymond LANGERAUTE.

Assistent à la réunion : M. Jean-Pierre GALLIOT référant du pôle du DFSM.

CIVILITE

Le Président et les membres de la commission adressent leurs sincères condoléances à Mme Marie-Rose CASTEL, membre de la Commission Sportive Masculine Seniors, qui vient de perdre son époux M. Charly CASTEL, ainsi qu'à sa famille et au club du HAVRE S'PORT dont il était dirigeant.

Le Président et les membres de la commission adressent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de M. LEBRET Yvon, ancien président du CMS OISSEL.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

A 19 h 00, le Président de la commission ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la commission, espère que chacune et chacun ont passé d'excellentes vacances pour reprendre en forme cette nouvelle saison. Concernant les PV, la forme et le fond devront être respectés comme la saison précédente. Les trois Antennes devront faire leur réunion la même semaine afin que le PV regroupe les attendus et les décisions de chaque Antenne, sur un modèle unique qui sera envoyé à chaque membre par le Président de la commission.

§§§§



RAPPEL AUX CLUBS

Toute demande de report de match, pour raison exceptionnelle, doit obligatoirement se faire par l'intermédiaire de Footclubs avec l'accord du club adverse et une proposition de date de report, au plus tard 6 jours avant la date de la rencontre. La Commission statuera et fixera la date de report comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions.

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de match seront contrôlées afin de vérifier :

- *la participation éventuelle de joueurs suspendus,
- *les clubs qui utilisent un nombre de joueurs mutés supérieur à celui autorisé,
- *les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou ceux qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis
- *les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante...)

En cas d'utilisation de feuille de match papier, **quel que soit le résultat**, celle-ci doit être envoyée obligatoirement **par le club recevant**.

§§§§

ATTRIBUTION & FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Gestion de l'ensemble des Compétitions **U13, U15, U18 et Futsal**.

Pas de réglementaire.

Plénière en tournante sur les trois sites, en début et fin de saison et en fin de phase.

Restreinte par secteur pour le reste de la saison.

Pour la saison 2019/2020, il est décidé de ne faire qu'un seul P.V. comme la saison précédente.

Un modèle de P.V. sera transmis à chaque membre.

La gestion des groupes par secteur est définie ainsi :

	Secteur Dieppe	Secteur Rouen	Secteur LE HAVRE
U 18 - D1	Groupe A	Groupe B	Groupe C
U 18 - D2	Groupes A et B	Groupes C et D	Groupe E
U 15 - D 1	Groupe A	Groupe B	Groupe C
U 15 - D 2	Groupes A, B et C	Groupes D, E et F	Groupes G et H
U 13 - D 1	Groupes A et B	Groupes C et D	Groupes E et F
U 13 - D 2	Groupes A, B et C	Groupes D, E et F	Groupes G et H
U 13 - D 3	Groupes A, B, C et D	Groupes E, F, G, et H	Groupes I, J, K et L

Il est décidé de sanctionner :

- * en U 18 et U 15 seulement, le manque de délégué (sauf quand pas d'arbitre officiel).
- * en U 13, uniquement le manque d'éducateur ou de dirigeant.

Il est décidé d'ajouter un astérisque (*), à la fin de l'appellation des clubs en entente.

§§§§



ORGANISATION DES COUPES

Les coupes du DFSM des U15 et des U18 seront gérées par le secteur du Havre.

La coupe du DFSM des U13 sera gérée par le secteur de Dieppe.

§§§§

CALENDRIER DES REUNIONS

Le Président présente le calendrier des réunions restreintes qui se dérouleront dans les 3 secteurs (Dieppe, Le Havre et Rouen) le mardi, mercredi ou le jeudi, le jour et l'heure sont à définir selon la disponibilité des membres de chaque secteur.

Chaque réunion doit se composer au minimum de 3 membres dont un Président et un Secrétaire de séance. Les procès-verbaux des 3 secteurs sont compilés en un même procès-verbal et mis en ligne sur le site du DFSM via Foot 2000, **impérativement** le jour prévu suivant l'agenda ci-dessous.

LIEU	DATES	Homologation des journées suivantes :	PARUTION IMPERATIVE SUR LE SITE
LE HAVRE	03 octobre	Plénière	
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 41	21 septembre 2019	Semaine 42 - 15/10/2019
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 43	28 septembre 2019 5 octobre 2019	Semaine 44 - 29/10/2019
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 45	12 octobre 2019 19 octobre 2019	Semaine 46 - 12/11/2019
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 47	26 octobre 2019 2 novembre 2019	Semaine 48 - 26/11/2019
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 49	9 novembre 2019 16 novembre 2019	Semaine 50 - 10/12/2019
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 51	23 novembre 2019 30 novembre 2019	Semaine 52 - 24/12/2019
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 01	7 décembre 2019 14 décembre 2019	Semaine 02 - 07/01/2020
DIEPPE, LE HAVRE, ROUEN	Semaine 03	21 décembre 2019 28 décembre 2019	Semaine 04 - 21/01/2020

§§§§



FUTSAL :

Damien CROCHEMORE fait le point sur les engagements et l'organisation de la compétition. Il s'avère qu'à ce jour, il y ait moins d'engagés que l'an dernier, (24 retour de clubs). De même, le manque de structure disponible n'aide pas à la mise en place des compétitions. Une relance a été faite auprès des clubs et la date d'engagement a été reportée au 31 octobre 2019.

§§§§

PROCHAINE RÉUNION PLENIERE : Jeudi 16 janvier 2020 à l'antenne de Rouen à 19h00.

§§§§

Plus aucune information n'est demandée, la séance est levée à 20h00.

Le Président de la Commission

Jean-François DEPARIS

Le secrétaire de la commission

Jean-Pierre VILPOIX